



PROGRAMME CONJOINT FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-cinquième session

Chengdu, province du Sichuan, République populaire de Chine

3-8 juin 2024

ÉTABLISSEMENT DE LISTES DU CODEX ET DE LISTES PRIORITAIRES DE PESTICIDES POUR ÉVALUATION PAR LA JMPR

(Préparé par le groupe de travail électronique sur les priorités présidé par l'Australie)

CONTEXTE

Sur la base de la correspondance électronique, des conseils des participants au GTE sur les priorités et des réponses à la lettre circulaire CL 2024/43-PR, ce qui suit est soumis à l'examen du CCPR. Des réponses à la lettre circulaire CL 2024/43-PR ont été reçues du Canada, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis.

A CALENDRIERS ET LISTES DE PRIORITÉS

1. L'annexe A comprend les listes du CCPR et les listes de pesticides prioritaires (tableaux 1 à 4) comme spécifié dans le manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) « Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) ».
2. Les amendements aux listes du CCPR et aux listes de priorité suite aux commentaires reçus en réponse à la CL 2024/43-PR et depuis le CCPR54, sont indiqués en rouge et en gras. Tous les efforts sont faits pour enregistrer avec précision les propositions d'inscription déposées pendant cette période. Comme il s'agit d'une feuille « de travail », des modifications peuvent être apportées sans délai si des erreurs sont identifiées.
 - Les membres du comité de nomination et les observateurs sont encouragés à examiner attentivement les feuilles de travail pour s'assurer de leur exactitude.
 - Les calendriers et les listes de priorités sont finalisés pendant la session du CCPR. Les membres et les observateurs peuvent discuter des changements proposés aux tableaux tels qu'ils figurent actuellement dans l'annexe A avec le président du GTE Priorités immédiatement avant ou pendant les premiers stades de la session.
3. Le calendrier 2024 des évaluations du CCPR par les réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) est fermé mais inclus dans la feuille de travail à titre de référence uniquement.

B. FINALISATION DU CALENDRIER PROPOSÉ POUR 2025

4. Pour faciliter l'examen de la programmation pour 2025, le calendrier proposé par le CCPR pour les évaluations de la JMPR en 2025 est extrait des tableaux 1 et 2A et apparaît dans trois feuilles de travail avec le préfixe « 2025 ».
5. La feuille de travail « 2025 new cpd » répertorie actuellement 6 composés dans le calendrier proposé pour 2025 nouveaux composés. Les enregistrements nationaux ont été confirmés pour ces 6 composés. 2 composés supplémentaires ont été répertoriés avec le statut RESERVE et les enregistrements nationaux ont été confirmés pour l'un de ces composés.
 - **Aucune autre nomination ne peut être acceptée.**
 - **Les candidatures doivent être accompagnées d'une preuve d'enregistrement national.**
6. La feuille de travail « 2025 nouvel emploi – autre » répertorie 37 nominations pour un nouvel usage. Il est probable que seuls les 20 premiers composés pourront être évalués en un an. Des preuves de l'étiquetage des produits / de l'enregistrement national ont été fournies pour les 20 premiers composés. Les 17 molécules restantes sont identifiées comme "réserve / report à 2026 » dans la feuille de travail. Les nominations sont

classées par ordre de priorité sur la base des preuves d'enregistrement et de l'horodatage, ainsi que de l'avis de la JMPR sur la capacité à mener ces évaluations. Sous réserve de confirmation par la JMPR, certains composés précédemment nommés pourraient ne pas être pris en compte dans la JMPR 2024 et pourraient être reportés à la JMPR 2025.

- **Aucune autre nomination ne peut être acceptée.**
- **Les nominations doivent être accompagnées d'une preuve d'enregistrement national et la priorité doit être accordée au composé nommé dont la date est la plus ancienne d'après la feuille de travail « 2025 nouvel emploi-autre ».**

7. La feuille de travail « 2025-periodic review » répertorie six composés dans le calendrier proposé pour les réexamens périodiques de 2025 et trois composés ayant le statut de RESERVE. De nombreux composés figurant sur la feuille de travail « 2025-periodic review » sont soumis à la règle des 4 ans. En outre, il peut y avoir des composés du calendrier des examens périodiques 2023 pour lesquels l'évaluation par la JMPR n'a pas eu lieu ou était incomplète. Cette liste de "réexamen périodique 2025" peut donc être modifiée sur la base de conseils supplémentaires de la JMPR et des sponsors et des décisions du CCPR.
8. En réponse à la lettre circulaire CL 2024/43-PR, les propositions de listes et de listes prioritaires de pesticides ont été soutenues. Seules des modifications mineures ont été apportées à la feuille de travail depuis la publication de la circulaire CL 2024/43-PR en mars 2024.

Notes de conseil (nouvel emploi et autres évaluations)

9. Conformément à l'approche adoptée lors du CCPR48, les pays membres et les organisations internationales ayant le statut d'observateur (promoteurs) qui ont désigné des composés pour la liste des nouveaux emplois et autres évaluations proposées ne peuvent confirmer une place dans la liste qu'en soumettant des preuves documentées d'un emploi enregistré / des étiquettes de formulation autorisées / des bonnes pratiques agricoles (BPA) ou au moins des preuves de la soumission de données à une autorité de réglementation nationale en vue d'obtenir un enregistrement / une étiquette de formulation autorisée / des BPA avant le CCPR55. Les auteurs de propositions d'inscription / fabricants sont encouragés à soumettre des preuves d'enregistrement national / d'étiquette de produit dès que possible.
10. Si plus de 20 composés nommés dans la liste des nouveaux emplois répondent aux exigences de l'emploi enregistré, de l'étiquette de la formulation ou des BPA, les 20 premiers composés répondant aux exigences seront programmés pour l'évaluation et ceux qui dépassent le nombre de 20 recevront le statut de RESERVE. Conformément à l'approche des nouveaux composés, si l'occasion se présente, la JMPR peut choisir d'évaluer un composé RESERVE.

C. LISTES PRIORITAIRES 2026 ET AU-DELÀ - TABLEAU 1

11. La feuille de travail « Tableau 1 - 2026 & beyond-new cpd » comprend sept nominations pour une inscription future à l'annexe. Trois de ces composés ont été demandés pour l'annexe proposée pour 2026 du CCPR56, mais deux nouveaux composés figurant comme "réserve" sur la liste de 2025 peuvent être inclus dans la liste de 2026. Deux composés restants sont marqués pour 2027 et un composé chacun est marqué pour 2028 et 2030 à la demande des nominateurs/fabricants.
12. La feuille de calcul " Tableau 1 - 2026 et au-delà - nouvel emploi - autre " comprend quinze propositions d'inscription pour 2026, mais dix-sept propositions d'inscription " nouveau emploi- autre " inscrites comme RESERVE sur la liste de 2025 peuvent être reportées et incluses sur la liste de 2026. Avec les propositions d'inscription RESERVE de 2025, le total de trente-deux propositions d'inscription pour 2026 dépasse de loin la limite de 20 (voir les conseils de programmation aux paragraphes 9 et 10). Une proportion significative des nominations pour un nouvel emploi ne concerne qu'un seul produit et les nominateurs sont encouragés à soutenir l'emploi efficace des ressources de la JMPR en optimisant le nombre de produits pour un nouvel emploi.

D. LISTES PRIORITAIRES DES EXAMENS PÉRIODIQUES 2026 ET AU-DELÀ

13. La feuille de calcul du « tableau 2A » comprend des listes de priorités pour les réexamens périodiques de 2026, 2027 et 2028. Tous les composés répertoriés satisfont à la « règle des 25 ans ». L'avis des promoteurs est nécessaire pour clarifier le statut de soutien de ces composés et les composés non soutenus peuvent être renvoyés au groupe de travail électronique sur les composés non soutenus ne présentant pas de risque pour la santé publique et devant faire l'objet d'un réexamen périodique.

E. TABLEAU 2B

14. La feuille de travail du « tableau 2B » énumère environ 60 composés qui satisfont à la « règle des 15 ans » mais

qui n'ont pas encore été inscrits sur la liste des substances devant faire l'objet d'un réexamen périodique.

F. PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

15. Conformément à la procédure de nomination décrite dans le Manuel de procédure du Codex « Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides », les membres et les observateurs peuvent exprimer des préoccupations en matière de santé publique pour tout composé figurant dans la liste des pesticides du CCPR, y compris ceux qui figurent déjà dans les tableaux 2A et 2B. Lors de l'introduction d'une préoccupation de santé publique, l'auteur de la proposition doit fournir des données scientifiques à l'appui. La JMPR évaluera les préoccupations de santé publique et conseillera le CCPR si un examen périodique est justifié. Aucun problème de santé publique n'a été identifié par les participants au GTE sur les priorités ou en réponse à la lettre circulaire CL 2024/43-PR.

G. AUTRES CONSIDÉRATIONS

16. Les membres et observateurs du Codex qui proposent des inscriptions sont encouragés à examiner attentivement les fiches de travail pour s'assurer de leur exactitude. L'intention de quelques nominations nécessite une discussion plus approfondie avec le membre/observateur. Le président du GTE sur les priorités discutera de ces nominations avec les parties concernées au CCPR55 avant de finaliser les listes pour examen par le Comité.

H. NOMINATION D'UN COMPOSÉ POUR UN EXAMEN PARALLÈLE

17. Selon le rapport du CCPR52 (REP21/PR, paragraphe 226), dans le cadre des travaux sur les calendriers et les priorités du CCPR, les promoteurs de données ont la possibilité de désigner des composés pour le projet pilote d'examen parallèle. Les membres et les observateurs sont invités à proposer un composé approprié.

I. LISTES CODEX ET LISTES PRIORITAIRES DE PESTICIDES À ÉVALUER PAR LA JMPR

18. Ce point doit être lu conjointement avec les points de l'ordre du jour concernant les composés non pris en charge et la base de données nationale des enregistrements.
19. Les listes du Codex et les listes prioritaires de pesticides à évaluer par la JMPR sont accessibles via le lien suivant et sont disponibles en anglais uniquement :

https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.fao.org%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2Fcodexalimentarius%2Fdoc%2FCL%2FAppendix_A_SPL_CCPR55.xlsx&wdOrigin=BROWSELINK

ANNEXE I
Commentaires soumis en réponse à la lettre circulaire CL 2024/43-PR
(pour information)

LANGUE ORIGINALE UNIQUEMENT

CANADA

Commentaires du Canada sur l'établissement des listes du CCPR et des listes prioritaires de pesticides à évaluer/réévaluer par la JMPR

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES :

Le Canada souhaite remercier l'Australie pour la préparation des calendriers et des listes de priorités des pesticides ainsi que pour le travail effectué pour intégrer les demandes des membres et des sponsors.

Le Canada espère que les travaux d'amélioration des procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR contribueront à l'élaboration d'un calendrier gérable et efficace pour l'évaluation et la réévaluation des pesticides.

A. CALENDRIERS ET LISTES DE PRIORITÉS 2024-2025

Le Canada comprend que le calendrier des évaluations de la JMPR du CCPR 2024 est clos et fourni à titre de référence.

Le Canada formule les commentaires suivants sur les listes de priorités révisées pour les années 2025-2026 et suivantes.

B. FINALISATION DU CALENDRIER PROPOSÉ POUR 2025

Le Canada note que le rapport entre les évaluations de nouveaux composés et les examens périodiques pour 2025 est désormais équivalent (6:6), ce qui semble possible du point de vue de la charge de travail de la JMPR, mais ne devrait pas permettre de résorber l'arriéré d'examens périodiques en ce qui concerne les règles de 15 et 25 ans.

La liste des nouveaux emplois et autres évaluations (37) semble assez longue, et le Canada soutient la recommandation du GTE de limiter le nombre de composés à un maximum de 20, compte tenu des ressources limitées de la FAO.

C. LISTES DE PRIORITÉS 2026 ET AU-DELÀ - TABLEAU 1

Le Canada reconnaît qu'il y a 6 nouvelles nominations de composés pour une inscription future, 3 nominées pour 2026, 2 pour 2027 et une pour 2028. Conformément aux « Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides », le Canada convient qu'une preuve d'homologation est nécessaire pour confirmer une place sur la liste.

Le Canada reconnaît que le nombre de nouveaux emplois et d'autres évaluations proposées (14) pour une future mise à l'ordre du jour est dans les limites de la capacité de la JMPR. Cependant, la priorité doit être accordée aux 17 composés proposés pour 2025 qui dépassent les 20 premiers composés, à condition que les BPA autorisées soient disponibles.

Afin de réduire le nombre de nouveaux emplois d'un même composé examinés lors de différentes réunions, le Canada continue d'encourager les promoteurs à maximiser le nombre d'emplois demandés dans le cadre d'une proposition d'inscription ou d'une demande d'autorisation, en particulier lorsque la BPA autorisée est disponible.

D. LISTES DE PRIORITÉS 2026 ET AU-DELÀ - TABLEAU 2A

Le Canada reconnaît la longue liste de composés qui répondent à la règle des 15 ans, mais note que la plupart d'entre eux attendent un avis sur les produits soutenus. Pour assurer la prévisibilité de la charge de travail future de la JMPR, le Canada encourage tous les promoteurs ainsi que les pays membres, par le biais de la base de données d'enregistrement nationale, à identifier les emplois les plus critiques à prendre en considération lors des prochains examens périodiques.

E. TABLEAU 2B

Le nombre de composés figurant sur la liste 2B est assez important. Le Canada reconnaît le travail effectué sur la base de données nationale d'enregistrement et espère que cette initiative encouragera les promoteurs et les pays membres à fournir des conseils sur les ensembles de données à l'appui et/ou des indications de soutien qui permettraient de trier et de classer par ordre de priorité les composés figurant sur la liste.

F. PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

Il n'y a pas de composés dans la liste des pesticides du CCPR, ou dans les tableaux 2A et 2B, pour lesquels le Canada souhaite exprimer une préoccupation en matière de santé publique.

COLOMBIE

La Colombie apprécie l'opportunité de soumettre des commentaires sur la CL 20224/43 PR - ÉTABLISSEMENT DE CALENDRIERS ET DE LISTES DE PRIORITÉ POUR LES PESTICIDES EN VUE D'UNE ÉVALUATION OU D'UNE RÉÉVALUATION PAR LA RÉUNION CONJOINTE FAO/OMS SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (JMPR).

2025 – NOUVEAUX EMPLOIS ET AUTRES ÉVALUATIONS										
PRIORITÉ	DATE TAMPON	TOXINE	RESIDU	PRIORISATION CRITÈRES		PRODUITS DE BASE	PROCÈS EN RESIDUE	MEMBRE / FABRICANT	COMMENTAIRES	COMMENTAIRES COLOMBIENS
				REGISTRE ERED	MRLS > LOQ					
2025 RÉSERVE	31/07/2023	Bifenthrine (178)	Bifenthrine (178)	Oui	Oui	AGRUMES kiwi, trèfle, café, carthame, dattes	Orange (17), kiwi (95), trèfle (5), cresson (8), carthame (5), datte (4)	FMC	Le 31 juillet 2023, les États-Unis ont été informés de la nomination par la FMC. Enregistrement au Brésil et aux États-Unis. Le 22 mars 2024, le fabricant a demandé le passage à 2026 pour le kiwi, le trèfle, le café, le carthame et la datte seulement.	Appui à la demande de la FMC. En Colombie, la culture du café est importante sur le plan économique et la molécule est intéressante car elle constitue une solution de rechange à l'interdiction du clorpirifère.

EGYPTE

Concernant la lettre circulaire CL 2024/43-PR relative à l'établissement des calendriers et des listes prioritaires de pesticides à évaluer/réévaluer par les réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR).

À cet égard, nous tenons à exprimer nos remerciements pour les efforts déployés dans les calendriers et les listes de priorités proposées et nous les approuvons.

INDONESIE

L'Indonésie souhaite exprimer sa reconnaissance à un groupe de travail électronique dirigé par l'Australie pour la préparation des calendriers et des listes prioritaires de pesticides à évaluer ou à réévaluer par les réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR).

En réponse à la lettre circulaire CL 2024/43-PR, l'Indonésie propose les commentaires suivants pour examen :

B. FINALISATION DU CALENDRIER PROPOSÉ POUR 2025

Paragraphe 5 et 6 de la CL 2024/43-PR

L'Indonésie soutient la proposition de calendrier 2025-nouveaux composés pour le proquinazid ; et 2025-nouveaux emplois et autres évaluations pour le glyphosate et la bêta-cyfluthrine.

Paragraphe 7 de la CL 2024/43-PR

L'Indonésie soutient le calendrier proposé pour l'examen périodique de 2025 du 2-phénylphénol, du captane et du diméthoate.

C. Listes de priorités 2026 et au-delà : Tableau 1

Paragraphe 10 et 11 de la CL 2024/43-PR

L'Indonésie soutient la proposition de calendrier 2026 – nouveaux emplois et autres évaluations pour le fencicoxamide, le chlorantraniliprole et la buprofézine.

ARABIE SAOUDITE

Veillez trouver ci-dessous nos commentaires sur la lettre circulaire CL 2024/43-PR demandant des commentaires sur les calendriers et les listes de priorités pour l'évaluation ou la réévaluation par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR).

Le commentaire de l'Arabie Saoudite est le suivant :

L'Arabie Saoudite soutient le projet proposé.

ÉMIRATS ARABES UNIS

Veillez trouver ci-dessous les observations des Émirats arabes unis sur la CL 2024/43-PR sur : « Demande d'observations sur l'établissement de calendriers et de listes prioritaires de pesticides à évaluer / réévaluer par les réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) » comme suit :

« Les Émirats arabes unis, en tant que membre du GTE sur les priorités et les listes du CCPR pour évaluation par la JMPR, reconnaissent le travail accompli par le GTE et n'ont pas d'autres commentaires à formuler sur les listes de priorités 2024 qui sont actuellement clôturées. En ce qui concerne les listes 2025, les Émirats arabes unis n'ont pas de nominations, mais des essais sur le terrain devraient être menés prochainement pour certains pesticides qui n'ont pas de CLX actuelles. Une fois les résultats validés, les données seront communiquées au groupe de travail sur la liste prioritaire 2026.

ANNEXE II**LISTE DES PARTICIPANTS¹**

Présidence : Karina Budd et James Deller, Australie

Le GTE comptait plus de 90 participants issus des membres et organisations observateurs suivants

Argentine	Malaisie
Australie	Mexique
Belgique	Nouvelle-Zélande
Canada	Nigéria
Chili	Paraguay
Chine	République de Corée
Costa Rica	Arabie saoudite
CropLife International	Sénégal
Égypte	Afrique du Sud
France	Suède
Allemagne	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Inde	Ouganda
Indonésie	Royaume-Uni
Iran	États-Unis d'Amérique
Japon	UPL

¹ Veuillez contacter le point focal du pays membre ou de l'organisation observatrice pour obtenir les coordonnées des délégués.
La liste des points de contact du Codex pour les membres et les observateurs est disponible sur le site web du Codex à l'adresse suivante :
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/en/>
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/observers/observers/obs-list/en/>